



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

03/2022

Demande de crédit pour le réaménagement des installations sportives extérieures du Complexe scolaire

Date proposée pour la séance de commission ad hoc :

Mercredi 27 avril 2022 à 19h30

Salle des commissions de la Maison de commune

Réf. : 36.01

I:\3-DOMAINES-BATIMENTS-PROPRIETES-COMMUNALES\36-INSTALLATIONS-SPORTIVES\36.01-complexe-scolaire\Preavis_03-2022.docx

Savigny, le 23 mars 2022

TABLE DES MATIERES

1. Présentation du projet	3
1.1 Motivation	3
1.2 Situation	3
1.3 Objectifs	4
2. Aménagements	6
2.1 Terrain de football	6
2.2 Murs de soutènement et rampe d'accès	6
2.3 Pistes des 100 mètres	6
2.4 Saut en longueur	7
2.5 Lancer de poids	7
2.6 Terrain multisports	7
2.7 Structure pour le skate-park	8
2.8 Eclairage	8
2.9 Arrosage automatique	8
2.10 Cheminements	8
2.11 Zones de détente	8
2.12 Réseau souterrain et drainages	9
3. Descriptif des travaux	9
4. Enquête publique	10
5. Recettes	10
5.1 Subventions	10
5.2 Taxe communautaire	10
6. Coût des travaux	11
7. Crédit	12
7.1 Montant du crédit	12
7.2 Amortissement	12
7.3 Charges d'exploitation	12
7.4 Financement	12
7.5 Commission des finances	12
8. Conclusions	13

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de solliciter un crédit de CHF 2'598'210.00 pour réaménager les installations sportives extérieures du Complexe scolaire.

1. Présentation du projet

1.1 Motivation

- Référence est faite au rapport de gestion 2020, chiffre 4.1.3.4, page 47.

La réalisation du parking et du magasin provisoire sur la parcelle RF n° 5 implique la relocalisation du terrain de football d'entraînement présent dans le secteur nord du Complexe scolaire.

Un avant-projet a dès lors été initié en parallèle. Ce dernier ne considérait pas uniquement le déplacement du terrain de football d'entraînement, mais également la refonte de l'ensemble des infrastructures sportives datant de la construction du Complexe scolaire en 1983, en coordination avec la construction du parking et l'implantation du magasin provisoire.

- En 2021, l'étude du projet de l'ouvrage et la procédure de demande d'autorisation ont été menées. Durant cette phase, l'avant-projet a été affiné et a tenu compte du souhait de la population de réserver un emplacement pouvant accueillir un skate-park, des espaces de détente et un terrain synthétique.

Ces compléments au projet, ainsi que tous les aménagements auxiliaires induits et mesures nécessaires ont modifié son coût, par rapport à l'estimation esquissée dans le plan des investissements 2022-2026 en été 2021.

1.2 Situation

Le projet proposé se situe entièrement sur le site du Complexe scolaire, route de Mollie-Margot 7-11, parcelle RF n° 5, qui est colloquée en zone d'équipements collectifs A. Il est conforme à celle-ci et ne génère ni emprise, ni servitude sur des propriétés privées.



1.3 Objectifs

Le projet est représenté sur le plan de situation annexé (1) et illustré sur un photomontage 3D également annexé (2).

Il se conforme non seulement aux Directives et recommandations vaudoises pour l'aménagement d'installations sportives scolaires (février 2012), mais aussi aux besoins identifiés en matière d'infrastructures communales.

Ainsi, ses objectifs sont en substance les suivants, développés plus avant sous chiffre 2 ci-après :

- Le déplacement du terrain de football, en vue de l'utilisation de son emplacement actuel pour la mise en place d'un magasin provisoire de Coop.
- L'aménagement d'un nouveau terrain de football respectant les dimensions de la catégorie D, avec clôture sur 3 côtés.
- La création de murs de soutènement et d'une rampe d'accès.
- Le déplacement des deux pistes des 80 mètres et leur mise en conformité en pistes des 100 mètres.

- Le déplacement et la mise en conformité des deux pistes de saut en longueur.
- Le déplacement et la mise en conformité du lancer de poids.
- La démolition du terrain de basket et la reconstruction d'un terrain multisports (basketball, volleyball, badminton).
- Le démantèlement du skate-park existant et la création d'une surface en béton pouvant accueillir un nouvel aménagement.
- La mise en place d'un nouveau système d'éclairage pour le terrain de football et le terrain multisports.
- La mise en place d'un système d'arrosage automatique.
- La création d'un cheminement piétonnier liant tous les terrains.
- La création de zones de détente pouvant accueillir des pique-niques vers le skate-park et le lancer de poids, l'arborisation desdites surfaces, des talus et des cheminements.
- La mise en place du réseau souterrain et des drainages nécessaires.



2. Aménagements

2.1 Terrain de football

L'objectif du projet est de construire un terrain de football avec des dimensions pour une catégorie D (football des enfants selon le concept de l'Association Suisse de Football (ASF)). A cet effet, le terrain doit comporter une longueur minimale de 57 mètres et une largeur de 41 mètres, sans compter les aires de sécurité. Au vu de la disponibilité des surfaces de la parcelle communale, de tous les aménagements sportifs à réaliser, ainsi que de la topographie existante, les dimensions minimales sont proposées.

La réalisation du nouveau terrain nécessitera la démolition du terrain de basketball actuel (vétuste), l'excavation à l'angle nord-est et le remblayage de l'angle sud-ouest, ceci pour créer une plateforme à niveau. Les matériaux d'apport seront minimisés au maximum, la priorité étant la réutilisation des matériaux excavés. Ces matériaux seront stabilisés avec des liants hydrauliques pour éviter les tassements résiduels.

Le projet opte pour un revêtement synthétique, afin de permettre l'utilisation du terrain en tout temps, d'augmenter ainsi largement sa mise à disposition et de libérer des plages horaires à la salle de sport, dont nous ne parvenons pas à satisfaire toutes les demandes.

L'entretien d'un revêtement synthétique est économique en termes de tonte, consommation d'eau, marquage et d'entretien annuel, notamment.

2.2 Murs de soutènement et rampe d'accès

Pour permettre la réalisation des terrassements/remblayages, des murs de soutènement garantiront la compensation des différences de niveaux entre le chemin d'accès à la salle de gymnastique et le terrain de football. Ce mur sera réalisé en béton préfabriqué pour minimiser les épaisseurs de mur, ainsi que permettre une réalisation dans des délais plus courts.

Une rampe d'accès sera réalisée pour permettre la circulation piétonne et à mobilité réduite entre les espaces de détente/place de skate et l'entrée de la salle de gymnastique.

2.3 Pistes des 100 mètres

L'objectif est la construction de deux pistes officielles pour les 100 mètres, qui remplacent les pistes existantes des 80 mètres, correspondant au standard scolaire.

La longueur minimale du départ est de 3 mètres, la longueur à l'arrivée est de 17 mètres et la largeur de la piste est de minimum 1.17 mètre entre les marquages (5 cm). Une autre mesure essentielle pour la construction des pistes est la déclivité longitudinale, qui ne doit pas dépasser 1/1'000.

Elles seront en polyuréthane (tartan), couleur brique.

L'emprise du terrain nécessite des travaux de terrassement à l'est et du remblayage à l'ouest pour garantir une plateforme uniforme, sur laquelle les pistes seront aménagées.

2.4 Saut en longueur

L'objectif est la construction de deux pistes officielles pour le saut en longueur, qui remplacent les pistes existantes.

La longueur minimale de la piste d'élan est de 40 mètres, la largeur de la piste est au minimum de 1.21 mètre et la largeur de la zone de chute doit mesurer au moins 2.75 mètres. Une autre mesure essentielle pour la construction de la piste est la déclivité longitudinale, qui ne doit pas dépasser 1/1'000. La distance entre la ligne d'appel et la fin de la zone de réception est au minimum de 10 mètres.

La zone de réception sera remplie de sable de quartz sur environ 40 cm d'épaisseur, mélangé avec 5% de chaux soluble pour éviter au sable de durcir. Les pistes seront en polyuréthane (tartan), couleur brique.

L'emprise du terrain nécessite des travaux de terrassement à l'est et du remblayage à l'ouest pour garantir une plateforme uniforme, sur laquelle la piste sera aménagée.

2.5 Lancer de poids

L'objectif est la construction d'une surface de lancement officielle de poids et de marquer deux cercles pour les entraînements de mêmes dimensions conformément aux directives vaudoises précitées (chiffre 1.3 ci-dessus), qui remplacent l'infrastructure existante.

Les cercles auront un diamètre de 2.135 mètres, avec un butoir placé à l'extérieur. Le secteur de chute forme un angle de 34.92 degrés, mesuré depuis le centre de l'aire du cercle. Une zone de réception de 16 mètres, en terre battue, est prévue pour cette piste.

La surface de lancement officielle pour les compétitions sera en béton et les deux surfaces d'entraînement seront en polyuréthane (tartan), couleur brique.

L'emprise du terrain nécessite surtout un remblayage de la surface pour garantir une plateforme uniforme, sur laquelle la structure sera aménagée.

2.6 Terrain multisports

L'objectif est la construction d'un terrain de basketball officiel, qui pourra être utilisé pour d'autres activités, soit notamment un terrain de volleyball et trois terrains de badminton.

La surface sera en polyuréthane (tartan), couleur brique.

L'emprise retenue correspond aux dimensions officielles du basketball, à savoir 28 mètres de longueur et 15 mètres de largeur. La surface nécessite surtout un remblayage pour garantir une plateforme uniforme, sur laquelle la structure sera aménagée.

2.7 Structure pour le skate-park

L'objectif est le remplacement de la structure actuelle par des aménagements plus adaptés et en accord avec les associations de la région.

Dans le cadre du présent projet, la structure de base est prévue sous la forme d'une dalle en béton d'une surface équivalente à l'existante, tandis que les aménagements/mobilier seront définis et financés séparément, en partenariat avec le groupement d'intérêt constitué.

2.8 Eclairage

Initialement, l'objectif était de déplacer l'éclairage existant sur le terrain de football actuel. Or, après examen, il s'avère que les éléments en place ne peuvent pas être réutilisés. En effet, ceux-ci sont trop vétustes et ne sont pas adaptables aux luminaires de nouvelle génération ; ils ne respectent pas non plus les luminosités nécessaires. Une étude a été réalisée pour la nouvelle disposition des mâts.

2.9 Arrosage automatique

Afin d'améliorer la durée de vie et le confort de l'utilisation du terrain de football, quand bien même celui-ci est synthétique, un système d'arrosage automatique doit être prévu pour les périodes de fortes chaleurs (été). Il permettra de descendre la température lors de l'utilisation et d'éviter que les fibres se détériorent en brûlant.

L'installation d'arrosage automatique servira également de prise d'eau pour l'arrosage des espaces verts et de l'arborisation, ainsi que l'installation d'un robinet.

2.10 Cheminements

Dans le projet, les différents terrains sont aménagés en paliers (niveaux différenciés) pour réduire les mouvements de terre. Des cheminements sont prévus comme suit pour relier les différents espaces (en jaune sur le plan de situation ci-joint) :

- Un chemin part de l'entrée de la salle de gymnastique, sous forme d'une rampe et longe le terrain de football, donnant accès à la plateforme du skate-park, ainsi qu'aux tables de pique-nique prévues dans la zone de détente.
- Un autre chemin, réalisé en grave stabilisé « jaune du Jura », longe les terrains sportifs, avec des escaliers pour franchir les paliers.

Tous les cheminements sont prévus en largeur de 2 mètres.

2.11 Zones de détente

Afin de créer des espaces « vivants » autour des aménagements sportifs, des zones de détente équipées de trois tables de pique-nique, ainsi que d'une table de ping-pong sont prévues dans le projet.

Ces surfaces seront complétées par une arborisation avec des plantes résistantes au réchauffement climatique et diversifiées (essences indigènes), nécessitant peu d'entretien. Des arbres fruitiers, hautes tiges et vieilles variétés (pommiers), seront plantés, afin de gratifier ces espaces d'un ombrage adapté.

De la prairie maigre/fleurie sera semée dans les talus, tandis que du gazon planqué (rouleau) sera posé sur les petits talus, afin d'assurer leur stabilité et permettre un entretien adéquat dans une topographie difficile.

2.12 Réseau souterrain et drainages

Une grande partie des aménagements projetés nécessite une précision « chirurgicale », avec des tolérances accrues en termes d'exécution. En effet, les terrains sportifs doivent être exempts d'eau souterraine pour garantir leur durée de vie et éviter les déformations, qui péjoreraient la qualité de leur utilisation.

Le terrain communal sur lequel se pose le projet est classé comme imperméable. Aussi, un vaste réseau de drainages sous et aux abords des terrains sportifs a été prévu pour assurer l'écoulement des eaux pluviales, sans être bloquées par les structures des terrains sportifs, construites sur une parcelle en pente.

3. Descriptif des travaux

Les travaux sont essentiellement les suivants :

- Décapage des horizons selon les directives du pédologue.
- Remblayage/terrassement de la surface avec des matériaux récupérés.
- Stabilisation du fond à la chaux-ciment sur 25 cm, si nécessaire.
- Création d'un réseau de drainages sous la surface des terrains, raccordé au collecteur communal (pas d'infiltration possible).
- Mise en place d'une grave drainante : épaisseur 40-60 cm.
- Pose de bordurettes aux abords des aménagements.
- Pose d'un enrobé drainant PA B 16 + PA 8, selon les pistes.
- Pose du revêtement synthétique (tartan) avec liant, couleur brique, pour les pistes d'athlétisme.
- Marquage des pistes.
- Construction d'un système d'arrosage automatique raccordé au réseau communal, d'une chambre avec compteur et mise en place d'une alimentation électrique.
- Mise en place d'un système d'éclairage pour l'utilisation nocturne.
- Création d'un gradin en béton préfabriqué au nord-ouest du terrain de football.
- Pose du gazon synthétique et marquage des lignes de jeu.
- Pose de 3 clôtures d'une hauteur de 6 mètres au sud, à l'est et à l'ouest du terrain de football ; pose d'un grillage à l'est et à l'ouest du terrain multisports.
- Mise en place d'une couche de terre battue d'une épaisseur de 10 cm dans la zone de réception du lancer de poids.
- Cercle du lancer de poids en béton, coulé sur place, avec butoir.
- Finition des chemins piétonniers en grave stabilisé « jaune du Jura » pour un aspect naturel.

4. Enquête publique

Le projet a été soumis à l'enquête publique du 3 décembre 2021 au 20 janvier 2022.

Un rapport de synthèse positive a été délivré par la CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) le 6 janvier 2022.

Deux oppositions ont été formées durant l'enquête publique. Elles ont été levées à fin mars 2022 et le permis de construire a été délivré.

5. Recettes

5.1 Subventions

Le Fonds du sport vaudois et le Service de l'éducation physique et du sport ont été avisés du projet. Le terrain de football s'il est synthétique et le terrain multisports sont subventionnables.

Ces instances se détermineront sur l'octroi de subventions si le crédit de construction est accordé et lorsque les autorisations seront délivrées.

A ce stade, les montants ne sont donc pas connus.

5.2 Taxe communautaire

En application du Règlement communal du 7 novembre 2019 sur la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire (RTC), les propriétaires fonciers concernés par des équipements communautaires augmentant sensiblement la valeur de leurs biens-fonds sont assujettis à une taxe communautaire.

Conformément à l'article 3 RTC, une taxe communautaire a été et sera facturée aux propriétaires fonciers réalisant des constructions à plus-value dans le périmètre du Plan d'affectation (PA) « Village Centre ».

Nous avons fixé le prélèvement d'un montant de CHF 50'000.00 sur le fonds pour équipements communautaires pour contribuer financièrement au présent projet de réaménagement des installations sportives extérieures du Complexe scolaire.

6. Coût des travaux

Les travaux de génie civil ont fait l'objet d'un appel d'offres selon la procédure ouverte sur les marchés publics. Les autres travaux ont fait l'objet d'appels d'offres auprès d'entreprises de la région ou résultent d'une estimation établie aux prix courants du marché.

➤ Travaux		
- Terrain multisports	CHF	160'092
- Terrain de football	CHF	598'269
- Pistes de 100 mètres	CHF	114'164
- Saut en longueur	CHF	99'583
- Lancer de poids	CHF	46'552
- Dalle béton pour skate-park	CHF	193'900
- Murs de soutènement, rampe d'accès et cheminements	CHF	74'984
- Canalisations et drainages	CHF	248'520
- Eclairage public, éclairage chemins (solaire), raccordements électriques	CHF	100'706
- Etude pédologique	CHF	11'000
- Aménagements paysagers	CHF	120'000
- Arrosage automatique	CHF	25'000
- Clôtures et barrières	CHF	73'667
- Raccordements futurs concernant le chauffage	CHF	30'000
- Etude du bruit engendré par les terrains	CHF	6'000
- Mesures de protection des sources existantes	CHF	5'000
- Déviation de la conduite de gaz existante	CHF	3'000
Sous-total	CHF	1'910'437
➤ Honoraires		
- Etude préliminaire, cadastre souterrain, avant-projet, projet de l'ouvrage, demande d'autorisation, appel d'offres et analyse, fournitures et débours	CHF	96'217
- Projet d'exécution, réalisation (exécution de l'ouvrage, direction générale des travaux et tenue de la comptabilité de la construction), mise en service	CHF	103'680
Sous-total	CHF	199'897
➤ Divers et imprévus : 15 % (1'910'437 + 103'680)	CHF	302'117
Sous-total HT	CHF	2'412'451
➤ TVA 7.7 %, arrondie à	CHF	185'759
TOTAL TTC	CHF	2'598'210

7. Crédit

7.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 2'598'210.00 TTC pour la réalisation des travaux décrits.

7.2 Amortissement

L'amortissement est prévu sur 30 ans.

7.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, hormis celles afférentes aux intérêts et à l'amortissement du crédit.

En effet, les charges d'exploitation futures s'équilibreront avec les actuelles.

7.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit demandé, soit au maximum la somme de CHF 2'598'210.00.

7.5 Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

8. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 03/2022 du 23 mars 2022 ;
Où le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'598'210.00 TTC (deux millions cinq cent nonante-huit deux cent dix francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.**
2. **D'admettre le mode de financement proposé.**
3. **D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.**

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire

C. Weidmann Yenny

I. Schori

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 mars 2022.

Délégué municipal : M. Daniel Métraux

Annexes :

- 1) Plan de situation
- 2) Photomontage 3D

Commune de Savigny

DT 110-212/MiWi

Coordonnées moyennes : 2'545'675 / 1'154'540

Mézières, le 27 octobre 2021

Lieu -dit / adresse	Route de Mollie-Margot 1 et 7
Affectation du sol selon PGA	Zone d'équipements collectifs A
Secteur de protection des eaux	üB
Dangers naturels	Non
Limite des constructions	--
Note au recensement architectural	Bâtiment commercial ECA2a : 4 Bâtiment de l'administration ECA498 : 4
Degré de sensibilité au bruit	II
Dérogations	Non
Immatriculation au RF après travaux	Non

Plan dressé pour mise à l'enquête

Aménagements terrains de sport

PROPRIETE DE :	PARC.	DESIGNATION RF	
La Commune de Savigny	<u>5</u>	Surface totale	32'977 m²
		Bât. commercial ECA 2a	631 m ²
		Bât. de l'administration ECA 498	356 m ²
		Bât. scolaire ECA 1196a	824 m ²
		Bât. scolaire ECA 1196b	684 m ²
		Bât. scolaire ECA 1197a	1'150 m ²
		Bâtiment ECA B1005	5 m ²
		Bât. public, sout. de 876 m ² ECA 1195	- m ²
		Bât. scolaire, sout. de 133 m ² ECA 1197b	- m ²
		Bât. commercial, sout. de 90 m ² ECA 2b	- m ²
		Bât. commercial, sout. de 43 m ² ECA 2c	- m ²
		Accès, place privée	3'759 m ²
		Jardin	25'215 m ²
		Forêt	353 m ²

La Commune de Savigny :

GEMETRIS
BUREAU D'ÉTUDES - GÉOMÈTRES BREVETÉS

Place du Nord 6
1071 Chexbres
chexbres@gemetris.ch
t +41 21 946 30 63

Grand'Rue 1
1083 Mézières
mezières@gemetris.ch
t +41 21 903 22 51

G. Steiner

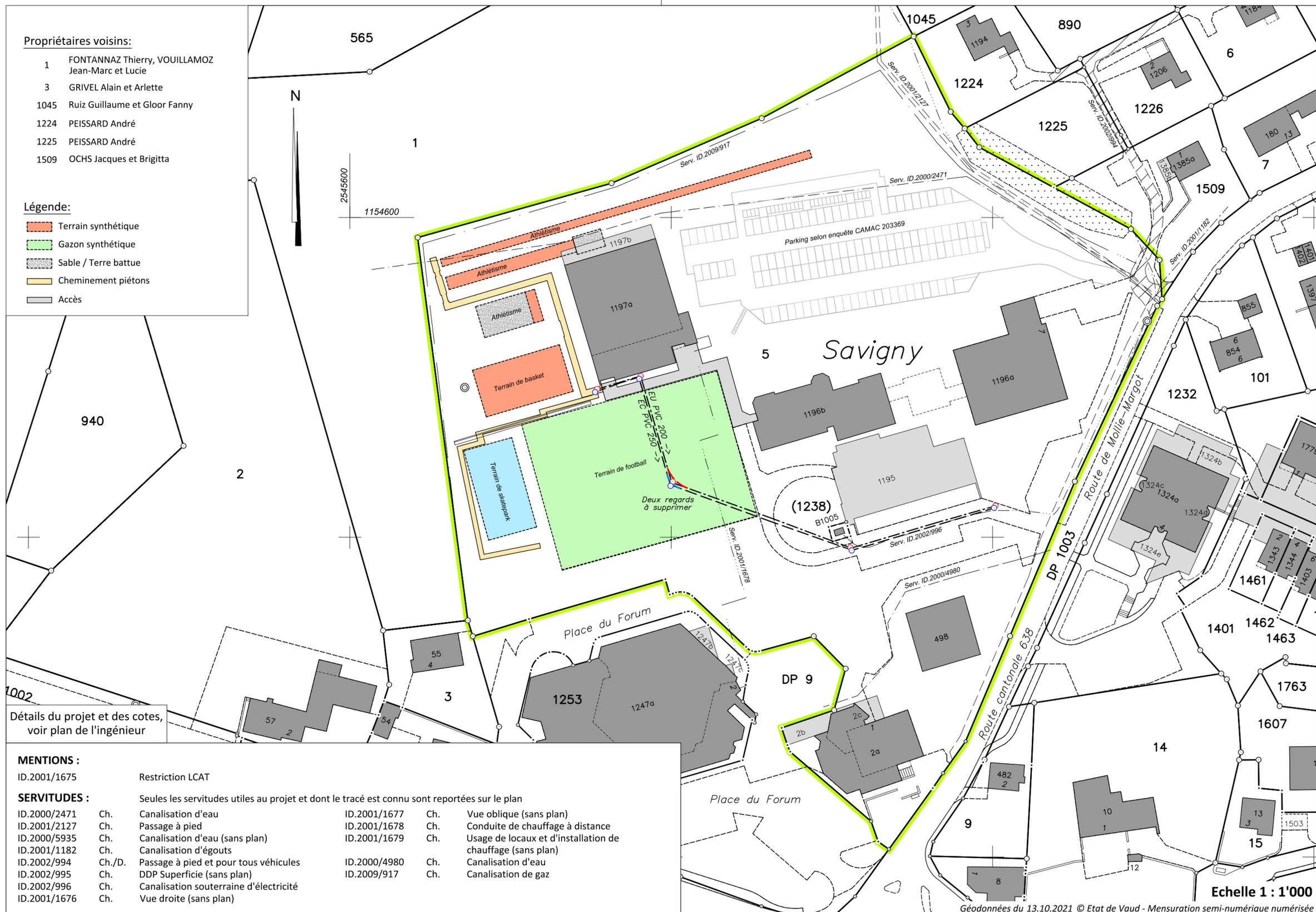


Propriétaires voisins:

- 1 FONTANNAZ Thierry, VOULLAMOZ Jean-Marc et Lucie
- 3 GRIVEL Alain et Arlette
- 1045 Ruiz Guillaume et Gloor Fanny
- 1224 PEISSARD André
- 1225 PEISSARD André
- 1509 OCHS Jacques et Brigitta

Légende:

- Terrain synthétique
- Gazon synthétique
- Sable / Terre battue
- Cheminement piétons
- Accès



Détails du projet et des cotes, voir plan de l'ingénieur

MENTIONS :	ID.2001/1675	Restriction LCAT
SERVITUDES :	ID.2000/2471	Ch. Canalisation d'eau
	ID.2001/2127	Ch. Passage à pied
	ID.2000/5935	Ch. Canalisation d'eau (sans plan)
	ID.2001/1182	Ch. Canalisation d'égouts
	ID.2002/994	Ch./D. Passage à pied et pour tous véhicules
	ID.2002/995	Ch. DDP Superficie (sans plan)
	ID.2002/996	Ch. Canalisation souterraine d'électricité
	ID.2001/1676	Ch. Vue droite (sans plan)
	ID.2001/1677	Ch. Vue oblique (sans plan)
	ID.2001/1678	Ch. Conduite de chauffage à distance
	ID.2001/1679	Ch. Usage de locaux et d'installation de chauffage (sans plan)
	ID.2000/4980	Ch. Canalisation d'eau
	ID.2009/917	Ch. Canalisation de gaz

Echelle 1 : 1'000

Géodonnées du 13.10.2021 © Etat de Vaud - Mensuration semi-numérique numérisée

